



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de
« Kerrouët » sur le territoire de la commune de LE MENÉ,**

Par arrêté préfectoral du 11 octobre 2023, une enquête publique de **31 jours** est ouverte **lundi 6 novembre 2023, 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **mercredi 6 décembre 2023 inclus, 17h00**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Le Mené, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOKA siège social – lieu-dit Meudon – 22120 Quessoy, pour le projet d'extension et le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de kaolin située, au lieu-dit « Kerrouët » sur le territoire de la commune de Le Mené.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sans observation sur le projet d'autorisation environnementale le 21 juin 2023.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4870> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Le Mené aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4870@registre-dematerialise.fr
- ou directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4870>
- ou par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Le Mené.
- Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition à la mairie de Le Mené.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4870>

Marie-Isabelle PERAIS, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement en retraite, est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public à la mairie de Le Mené, La Croix Jeanne Even – 22330 Le Mené (tél : 02 96 31 47 17) les :

- lundi 6 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- jeudi 16 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- mardi 21 novembre 2023 de 13h30 à 17h00
- jeudi 30 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- mercredi 6 décembre 2023 de 13h30 à 17h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame Séverine DUDOT, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : soka@soka-kaolin.com ou par téléphone au n° 02 96 33 21 55.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Le Mené et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.